



Le pouvoir de l'humanité

XXXII^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8-10 décembre 2015, Genève



XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève (Suisse), 8-10 décembre 2015

Rapport sur les travaux de la Commission E :

**Accroître la résilience en encourageant l'action sociale et en renforçant les
cadres juridiques**

**PREMIÈRE SÉANCE : ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE – LANCEMENT DE LA COALITION
D'UN MILLIARD POUR LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS**

9 décembre 2015, 10 h 00 – 12 h 00

Président : Dr Seyed Amir Mohsen Ziaee, président, Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran

Rapporteur : M. Harold Brooks, premier vice-président des opérations internationales, Croix-Rouge américaine

Participants à la table ronde :

- Mme Sung-Joo Kim, présidente, Croix-Rouge de la République de Corée
- S.E. M. Thani Thongphakdi, ambassadeur, représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, et co-président du Comité principal de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe
- M. Abbas Gullet, secrétaire général, Croix-Rouge du Kenya
- M. Neil McFarlane, chef, Unité de la coordination régionale et de la mise en œuvre nationale, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
- Mme Natasha Issa, chef, Responsabilité institutionnelle, Zurich Assurance

Table ronde

La séance a débuté par l'invitation de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) à rejoindre la Coalition d'un milliard

pour la résilience des communautés (la Coalition). M. Robert Tickner, sous-secrétaire général par intérim, Partenariats, de la Fédération internationale, a rappelé aux participants l'objectif de la Coalition et mis en évidence ce qui pouvait être accompli grâce aux efforts collectifs, le renforcement de la résilience constituant la voie à suivre tant d'un point de vue humanitaire que d'un point de vue économique. M. Elhadj As Sy, secrétaire général de la Fédération internationale, a ensuite mis en évidence les éléments fondamentaux et l'importance de la Coalition et a invité toutes les parties prenantes partageant la même vision à se joindre à la Coalition afin de « passer des paroles aux actes » en agissant et en investissant en faveur de la prévention, car mieux vaut prévenir que guérir.

Dans de leurs présentations, les cinq panélistes ont salué l'initiative de la Fédération internationale relative à la Coalition et fait part de leur volonté de la soutenir, en indiquant :

- les actions en faveur de la résilience communautaire menées dans leur organisation/pays ;
- les occasions créées grâce à la Coalition ;
- leur volonté de soutenir la Coalition ;
- des recommandations sur les moyens de faire avancer la Coalition ;
- les types de soutien à la Coalition.

Douze membres de l'auditoire ont pris la parole, formulant des idées et des recommandations et s'engageant à soutenir et à faire avancer la Coalition.

Résumé

Le programme relatif à la résilience a été examiné et une invitation ouverte a été lancée à rejoindre la Coalition d'un milliard pour la résilience des communautés (la Coalition). Les participants ont pu débattre d'une série de questions liées à la résilience et prendre des engagements pour soutenir la Coalition. Appuyer et faciliter la Coalition fait partie de l'engagement volontaire de la Fédération internationale d'accroître la résilience des personnes et des communautés conformément aux priorités mondiales pour l'après-2015, définies notamment par le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), les Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Sommet humanitaire mondial. Cette nouvelle initiative vise à mobiliser, d'ici à 2025, un milliard de personnes vulnérables – dans les pays à revenu élevé, intermédiaire et faible – et à les inciter à prendre des mesures concrètes pour accroître leur résilience. Les participants à la séance ont salué l'initiative et sont convenus de travailler en partenariat afin de faire participer non seulement la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge mais aussi les gouvernements, les Nations Unies, la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires à l'édification d'un monde dans lequel les individus de toutes les communautés seront en mesure de survivre et de se développer malgré l'augmentation des risques et de la vulnérabilité.

Points essentiels de la discussion

« **Mieux vaut prévenir que guérir** ». La réduction des risques de catastrophe et la résilience permettent non seulement de sauver des vies, mais aussi de protéger les acquis du développement et les investissements réalisés par les individus, les familles, les communautés, les gouvernements et le secteur privé. Le renforcement de la résilience constitue la voie à suivre tant d'un point de vue humanitaire que d'un point de vue économique. La résilience protège la dignité humaine de manière fondamentale. Le moment est venu de prendre appui sur la connaissance que nous avons de la vulnérabilité, des risques et de la résilience et de prendre des mesures concrètes et efficaces à grande échelle. Nous devons travailler ensemble pour améliorer la capacité de réduire les risques, de se relever et de protéger les progrès en matière de développement ainsi que le bien-être. La résilience constitue un moyen de combler l'écart entre les besoins et les attentes de nos

communautés et notre réponse à ces besoins. La résilience est un chemin sur lequel nous accompagnons les communautés tandis qu'elles s'emploient à relever les défis auxquels elles sont confrontées. Accroître la résilience consiste à réduire les risques par le biais de mesures de préparation et d'atténuation et à diminuer la vulnérabilité à travers le renforcement du capital humain, social et économique.

Les « partenariats » revêtent une importance cruciale pour la résilience. Les objectifs de la Coalition ne pourront être atteints que par la mise en place de partenariats véritables et efficaces. La Fédération internationale vise, par le biais de la Coalition, à unir ses forces à celles de 20 000 partenaires institutionnels du monde entier, issus du secteur des entreprises, des milieux universitaires, de la société civile et des gouvernements nationaux et locaux. Avec ces partenaires, nous nous attacherons à renforcer les organisations locales et les activités de soutien qui sont menées par les communautés et qui confèrent une autonomie accrue aux individus, dont elles renforcent la capacité de s'organiser de manière autonome. Nous invitons chacun d'entre vous, autorités nationales et locales, Nations Unies, organisations de la société civile, milieux universitaires et entreprises, à rejoindre la Coalition afin d'optimiser les efforts visant à favoriser une vision commune des actions locales destinées à renforcer la résilience des individus et des communautés.

La résilience consiste à « se connaître, à devenir autonome et à s'auto-organiser ». La Coalition contribuera à donner des moyens d'action aux communautés vulnérables et à renforcer les actions locales en faveur de la résilience. Les gouvernements doivent créer un environnement propice à la mise en place de ces actions locales en adoptant et en appliquant les lois nécessaires. Le renforcement de la résilience suppose l'adoption d'approches multisectorielles, incluant l'ensemble de la société et fondées sur le principe de la responsabilité partagée des parties prenantes à tous les niveaux. Il est essentiel de comprendre les risques et de promouvoir la connaissance de ces risques pour élaborer des solutions simples et pratiques fondées sur le contexte local et favorisant l'autonomie.

La mise en place « d'activités efficaces de communication et de sensibilisation », de même que la sensibilisation et l'éducation du public, jouent un rôle important à l'heure de s'assurer le concours des parties prenantes au renforcement de la résilience.

Dans un monde toujours plus interconnecté et interdépendant, **des « solutions novatrices »** doivent être trouvées pour atteindre et mobiliser les individus et les communautés à risque. Comme le montrent les exemples de la Croix-Rouge du Kenya et de la Croix-Rouge de la République de Corée, les solutions axées sur les technologies de l'information permettent de mobiliser et de relier les individus de façon bien plus vaste afin de relever les défis liés à la résilience à travers l'amélioration de l'efficacité, du développement des capacités, de la sensibilisation, de la mobilisation des ressources, etc.

La Coalition consiste à « mettre à profit le pouvoir d'organisation et de mobilisation de la Fédération internationale ainsi que les actions en faveur du changement » pour obtenir des résultats en matière de résilience. Elle illustre la détermination de la Fédération internationale à rester pertinente face à l'évolution de la vulnérabilité et des risques dans le monde. Elle consiste à placer la sécurité et la prospérité des individus les plus vulnérables au cœur de toutes nos actions. Elle vise à inciter un milliard d'individus, issus de différents milieux, cultures et lieux, à prendre des mesures concrètes pour réduire leur vulnérabilité et renforcer leur résilience face aux épreuves. Nous travaillerons en collaboration avec nos 190 Sociétés nationales, qui, ensemble, réunissent 160 000 sections locales et 17 millions de volontaires œuvrant aux côtés des communautés, ainsi qu'avec les partenaires qui ont rejoint la Coalition, afin de faire progresser notre engagement à « protéger la dignité et améliorer les conditions de vie des individus les plus vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité ».

* Un rapport détaillé sur la séance est disponible sur demande.

SECONDE SÉANCE : DÉVELOPPEMENT DES CADRES JURIDIQUES APPLICABLES AUX CATASTROPHES ET AUX SITUATIONS D'URGENCE

9 décembre 2015, 13 h 30 – 15 h 30

Président : M. Fabrizio Curcio, chef de la protection civile, Italie

Rapporteur : M. Robert Kwesiga, secrétaire général, Croix-Rouge de l'Ouganda

Participants à la table ronde :

- Mme Fine Tuitupou-Arnold, secrétaire générale, Société de la Croix-Rouge des Îles Cook (5 minutes)
- M. Bernardo Castro, chef de Cabinet, Bureau national des urgences, Chili
- Mme Florika Fink-Hooijer, directrice, Stratégie, politique et coopération internationale, ECHO
- Mme Izumi Nakamitsu, sous-secrétaire générale, administratrice adjointe et directrice de l'Unité de réaction aux crises, PNUD
- M. Pascal Cassan, directeur, Centre de référence des premiers secours de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Table ronde

La seconde séance a débuté par une brève cérémonie de signature d'un Protocole d'accord entre la Fédération internationale et le PNUD. Les représentants des deux organisations signataires, Mme Izumi Nakamitsu pour le PNUD et M. Robert Tickner, sous-secrétaire général par intérim, Partenariats, pour la Fédération internationale, ont tous deux reconnu que le Protocole d'accord constituait une étape importante dans le cadre du partenariat entre les deux organisations. La signature du Protocole a été considérée comme une occasion à la fois de mener une réflexion sur ce que les organisations ont déjà accompli en travaillant en collaboration dans le domaine du droit et de la réduction des risques de catastrophe, et d'étendre, d'élargir et de renforcer leur collaboration à l'avenir.

Le président, M. Fabrizio Curcio, a donné le ton des discussions en expliquant le contexte des trois thèmes de la séance : le renforcement des cadres juridiques applicables aux opérations internationales d'urgence ; le droit et la réduction des risques de catastrophe ; et le droit et les premiers secours. Il a ensuite cédé la parole aux orateurs qui ont fait part de leur expérience et de leur vision concernant ces domaines, comme détaillé ci-après :

- Mme Fine Tuitupou-Arnold a noté que même si l'importance du renforcement des cadres juridiques nationaux relatifs à la réduction des risques de catastrophe fait généralement l'objet d'un consensus, le véritable défi consiste à déterminer de quelle manière cela peut être réalisé dans la pratique. À cet égard, elle a indiqué avoir utilisé la Liste de vérification sur la législation et la réduction des risques de catastrophe pour analyser le cadre juridique applicable à la réduction des risques de catastrophe dans les Îles Cook, et elle a expliqué que sa Société nationale avait constaté qu'il était nécessaire de renforcer l'assise juridique de nombreux plans et politiques.
- M. Bernardo Castro a fait part des réformes juridiques mises en place au Chili pour mieux gérer le soutien international en cas de catastrophe. Il a fait référence à des situations d'urgence survenues dans son pays, durant lesquelles des articles de

secours inutiles avaient été envoyés par des acteurs internationaux. Il a mis en évidence l'utilité des Lignes directrices IDRL et de la coopération aux niveaux bilatéral et régional face à ce type de difficultés.

- Mme Florika Fink-Hooijer a salué le lancement de la Liste de vérification et du manuel sur la législation et la réduction des risques de catastrophe ainsi que de la Coalition d'un milliard. Elle a souligné que nous pouvons tous tirer des enseignements des expériences d'autres pays en matière de préparation aux catastrophes et d'avancées législatives. Elle a fait observer qu'en Europe aussi les aléas provoquent des pertes économiques et humaines, et a fait référence à l'expérience de l'Union européenne concernant l'élaboration, à l'intention des États, de lignes directrices relatives à l'évaluation des risques et à la planification.
- Mme Izumi Nakamitsu a expliqué en quoi les cadres juridiques sont essentiels pour atteindre les objectifs de compréhension, de réduction et de gestion des risques, en se référant aux conclusions de l'étude multipays conduite par la Fédération internationale et le PNUD. Elle a présenté la Liste de vérification et le manuel sur la législation et la réduction des risques de catastrophe comme de nouvelles ressources clés dans le processus d'examen ou de révision de la législation.
- M. Pascal Cassan a axé son intervention sur l'absence de protections juridiques pour les secouristes, sur la nécessité de rendre obligatoire la formation aux premiers secours dans certaines circonstances et sur la nécessité d'améliorer le niveau de la formation aux premiers secours. Il a abordé plus particulièrement la réticence des citoyens à dispenser les premiers secours en partie par crainte que leur responsabilité soit engagée en cas d'échec.

À la suite des interventions, le président a demandé aux membres de la table ronde de mener une réflexion sur les progrès accomplis dans le monde dans ces domaines et sur la façon dont nous devrions mesurer les résultats obtenus et planifier l'avenir. Les membres de la table ronde ont fait observer que les progrès sont souvent lents lorsqu'il s'agit d'effectuer des modifications législatives, mais que d'importantes avancées ont tout de même été enregistrées à ce jour. Pour aller de l'avant, il sera essentiel de véritablement comprendre les risques et les vulnérabilités, de faire participer les communautés, en particulier les jeunes, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation et d'établir des partenariats plus larges avec le secteur privé et d'autres parties prenantes. Outre les membres de la table ronde, la Fédération internationale, des Sociétés nationales et des États (dont le Canada, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, l'Éthiopie, les Pays-Bas, le Japon, l'Ouzbékistan, le Kirghizistan, l'Iran et le Brésil) ont pris part à la discussion.

Résumé

Les participants à la seconde séance ont abordé les progrès accomplis par les États avec le soutien de leurs partenaires (tels que les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le PNUD) en ce qui concerne le renforcement des cadres juridiques applicables aux catastrophes et aux situations d'urgence et ont étudié les moyens susceptibles d'accélérer les progrès à l'avenir. Les discussions ont porté sur trois thèmes principaux : 1) une réflexion sur les progrès réalisés depuis 2007 dans la mise en œuvre des Lignes directrices IDRL et la nécessité pour davantage de pays de renforcer leurs règles et procédures relatives à l'assistance internationale en cas de catastrophe ; 2) le rôle de la législation nationale dans la promotion de la réduction des risques de catastrophe et la façon dont la Liste de vérification et le manuel sur la législation et la réduction des risques de catastrophe peuvent fournir des orientations pour l'évaluation et le renforcement des cadres juridiques nationaux ; et 3) les lacunes dans la législation nationale relative à la formation aux premiers secours et à leur fourniture par des non-professionnels. À la suite des échanges d'expériences et de

points de vue des pays et des institutions sur ces trois thèmes, le président a clos la séance en indiquant qu'une approche globale devra être adoptée pour renforcer la législation relative aux catastrophes et aux situations d'urgence ; cette approche devra faire participer différentes parties prenantes et prendre en compte les politiques existantes, la culture, l'avis des communautés et les ressources disponibles.

Points essentiels de la discussion

La discussion entre les membres de la table ronde et l'auditoire a renforcé un certain nombre de points clés :

- Les partenariats entre différents acteurs aux niveaux international et national sont nécessaires pour garantir une approche cohérente des questions juridiques, en particulier lorsqu'une assistance transfrontalière et une aide internationale d'urgence sont requises.
- Pour promouvoir des cadres juridiques plus efficaces, il est important de faire participer un large éventail de parties prenantes aux processus d'élaboration et de révision, en particulier des membres de la communauté, des jeunes, des représentants du secteur privé et des responsables politiques.
- Il est nécessaire un peu partout de renforcer la sensibilisation et de promouvoir la connaissance des réglementations relatives aux catastrophes et aux situations d'urgence.
- La législation nationale joue un rôle important dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans différents secteurs, et les lacunes juridiques peuvent avoir des conséquences négatives sur la résilience des communautés.
- Pour être efficaces, les réformes législatives doivent être assorties des ressources nécessaires à leur mise en œuvre.
- Toutes les Sociétés nationales et tous les pays devraient être prêts à faire face à un afflux de personnes et de biens à la suite d'une catastrophe, une situation qui peut engendrer des problèmes imprévus. Le fait de tirer des enseignements de l'expérience d'autres pays et de mettre en place des règles et des procédures pour réglementer l'aide internationale profitera au bout du compte aux communautés touchées.
- Les États et les Sociétés nationales devraient travailler de concert à l'élaboration de cadres juridiques propices à la formation aux premiers secours et à la fourniture de ces derniers.